



Creation entreprise artistique

Par **altariel**, le **19/11/2010** à **16:27**

Bonjour,rnrnJe suis salariée à mi-temps dans une association et mon contrat va prendre fin en avril 2011.rnrnJe fais également du chant lyrique depuis bientôt 8 ans et je souhaite créer une entreprise qui me permette de créer des spectacles et de les vendre ensuite à des collectivités, maisons de retraite, etc. Je voudrais également développer une partie animation de banquets, mariages etc et une partie cours particuliers, stages de sensibilisation à l'art lyrique etc.rnrnOr, si j'ai bien compris la loi, je dois obligatoirement avoir une fiche de paye et un contrat de travail pour chaque représentation que j'organiserai.rnrnMa question est donc de savoir quel statut adopter pour mon entreprise (vu qu'auto-entrepreneur ne fonctionne pas) et puis-je me salarier moi-même par mon entreprise et en me déclarant via le GUSO et sans avoir à demander la licence d'organisateur de spectacles? Et si ce n'est pas possible que puis-je faire afin que mon projet aboutisse?rnrnIl est fort probable d'ailleurs que je fasse appel à d'autres chanteurs/musiciens pour certains spectacles, donc ça complique un peu les tâches...rnrnMerci et à bientôt